

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 1^{er} mai 2024**

Communication n° 16/05.2024

Objet: natation quatre saisons: nouveau partenariat entre Saint-Prex et Morges

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Soucieuses de promouvoir l'activité physique pour la santé de toutes et tous, les Communes de Saint-Prex et de Morges lancent un nouvel abonnement annuel combinant l'accès aux deux piscines publiques présentes sur leur territoire respectif. Celui-ci sera disponible dès la mi-mai à la caisse de la piscine du Parc à Morges ainsi qu'auprès de l'administration communale de Saint-Prex.

Distantes d'une quinzaine de minutes en transports publics, les piscines de Morges et de Saint-Prex proposent une offre parfaitement complémentaire. Si la piscine du Parc présente un bassin olympique de 50 mètres, un bassin non-nageur et un bassin ludique, ainsi qu'une offre de restauration, la piscine couverte localisée sur le site du Cherrat offre quant à elle un bassin de natation de 25 mètres ainsi qu'un bassin d'apprentissage répondant conjointement aux besoins d'un large public.

Consciente des attentes exprimées par sa population et dans l'attente de la construction d'une piscine couverte publique sur son territoire, la Municipalité de Morges voit dans ce nouveau partenariat l'opportunité d'évaluer plus précisément la demande de la population morgienne pour la pratique de la natation hivernale. Pour la Municipalité de Saint-Prex, ce nouvel abonnement permet également de compléter les services proposés à la population. Bénéficiant de plages avec accès au lac non surveillés, celle-ci pourra ainsi profiter, durant la saison estivale, de la piscine du Parc à un prix attractif.

Nouvelle tarification

Les nouveaux abonnements combinés seront vendus à un tarif de Fr. 350.– pour les adultes, Fr. 225.– pour les enfants et Fr. 300.– pour les personnes bénéficiant du tarif réduit (AVS, AI, jeunes en formation), ce qui représente environ 20% de rabais par rapport aux tarifs cumulés pratiqués jusqu'ici. Une unique carte rechargeable identique à celles aujourd'hui utilisées permettra l'accès aux deux infrastructures durant une année peu importe la date d'achat.

Les abonnements annuels **uniquement pour la piscine de Saint-Prex** ont aussi baissés. Ils sont vendus à un tarif de Fr. 300.– pour les adultes, Fr. 200.– pour les enfants. Les Saint-Preyards ainsi que les étudiants, apprentis AVS, AI bénéficieront d'un tarif préférentiel de Fr. 250.– pour les adultes, Fr. 150.– pour les enfants. Ce tarif sera possible uniquement à l'administration de Saint-Prex.

Toutes les informations sur cette nouvelle offre sont d'ores et déjà disponibles sur les sites internet des deux infrastructures.

Les Municipalités de Saint-Prex et de Morges

Saint-Prex, le 1^{er} mai 2024/AG – 101.02/AG

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, Syndic, au 079 740 40 75